

Votants : 85
Convocation du Conseil de Communauté :
le 5 avril 2013
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 16 avril 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 15 avril 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE– AMENAGEMENT D'UN ECHANGEUR DENIVELE ENTRE LA RD 743 ET LA RD 107 FAISANT OFFICE DE NOUVEL ACCES AU CENTRE BOURG D'ECHIRE

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Christian BREMAUD, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Anthony BONNIN, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Michèle COURT, Patrick DELAUNAY, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Pascal DUFORESTEL à Geneviève GAILLARD, Elisabeth MAILLARD à Joël MISBERT, Joël BOURCHENIN à Dominique VALLEE, Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Michel SIMON à Jacques GUILLOTEAU, Brigitte COMPETISSA à Philippe REY, Marie-Christelle BOUCHERY à Jacques MORISSET, Rabah LAICHOURE à René MATHE, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Alain CHAUFFIER à Gilbert GOLAZ, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annie COUTUREAU à Pilar BAUDIN, Didier DAVID à Alain PARROT, Annick DEFAYE à Josiane METAYER, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne LABBE à Jean-Louis SIMON, Jacqueline LEFEBVRE à Elisabeth BEAUVAIS, Virginie LEONARD à Nicole GRAVAT, Aurélien MANSART à Gérard ZABATTA, Rose-Marie NIETO à Marc THEBAULT, Claire RICHECOEUR à Georges BERDOLET, Pierre RIGAUDEAU à Jean-Luc MORISSET

Titulaires absents suppléés :

Anita JAGOUX par Michèle COURT, Francis THIBAUDAULT par Anthony BONNIN

Titulaires absents :

Robert GOUSSEAU, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Patrick BERNACCHI, Amaury BREUILLE, Emmanuel GROLLEAU, Germain MEHL, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR

Titulaires absents excusés :

Stéphane PIERRON, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Olivier MARIE, Rabah LAICHOURE, Gérard GIBAUT, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Christian GRELIER, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Aurélien MANSART, Rose-Marie NIETO, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 AVRIL 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT D'UN ECHANGEUR DENIVELE ENTRE LA RD 743 ET LA RD 107 FAISANT OFFICE DE NOUVEL ACCES AU CENTRE BOURG D'ECHIRE

Madame **Geneviève GAILLARD**, Présidente, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu le Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) voté lors du Conseil de Communauté du 26 septembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Général des Deux-Sèvres,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Echiré,

Afin de répondre aux demandes d'implantation et attirer de nouvelles activités sur son territoire, la CAN a décidé, dans le cadre du Schéma de Développement Economique et Commercial (SDEC) la création de la ZAC Le Luc Les Carreaux sur les Communes d'Echiré et Saint-Gelais sur un périmètre représentant une surface de près de 60 ha.

Par délibération du 12 décembre 2011, le conseil communautaire a approuvé l'extension de la ZAC et l'avant projet d'aménagement sur la base d'un coût prévisionnel de travaux estimé à 6 171 650 € HT (aménagement de la partie est de l'opération).

Cette ouverture à l'urbanisation de l'extension de la ZAC Le Luc Les Carreaux conduira à une intensification du trafic au sein de la zone et particulièrement au niveau de la rue de Puits Japie. Aussi, et afin d'assurer une meilleure gestion et sécurisation des flux de transit, le Conseil Général des Deux-Sèvres et la commune d'Echiré ont proposé la réalisation de ce nouvel échangeur sur la RD 743, permettant une desserte directe de la commune d'Echiré sans transiter par la ZAC, suite aux multiples échanges initiés depuis novembre 2010 avec Monsieur le Maire d'Echiré relatifs à la desserte du centre-bourg puis en février 2012 avec un courrier du Président de la CAN au maire d'Echiré précisant l'engagement de la CAN en faveur de ce projet au titre du SDEC.

Par délibération du 2 juillet 2012, le conseil communautaire a approuvé le principe d'une participation financière de la CAN, (25 % du montant de l'opération), sous la forme d'un fond de concours, dont les modalités sont déterminées par une convention tripartite entre la CAN, le Conseil Général et la commune d'Echiré (jointe en annexe).

Cette convention élaborée par le Conseil Général porte délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune d'Echiré au profit du Conseil Général des Deux-Sèvres et définit également les modalités de financement de l'opération. Celle-ci consiste à créer un nouveau point d'échange

en s'appuyant sur l'ouvrage de franchissement de la RD107 et sur la RD743. Le Conseil Général s'engage à verser à la commune d'Echiré les différentes parties à la mise en œuvre de l'opération. Le

Accusé de réception en Préfecture
N° 2478008620130415 C-36-04-2013
Date de télétransmission : 22/04/2013
Date de réception préfecture : 22/04/2013

Conseil Général assurera donc la détermination du programme, les études nécessaires à la réalisation du programme, et bien évidemment la phase travaux (marchés, direction et réception des travaux).

Le phasage de l'opération comprend d'abord la réalisation des raccordements Est à la RD743 et la jonction à la RD107 pour une mise en service en 2014 et ensuite la réalisation des voies de raccordement à la RD743 et au giratoire commun à la RD107 sont programmées en 2016. Cette seconde phase fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Parallèlement, une réflexion sera engagée sur l'implantation éventuelle d'une plateforme multimodale des réseaux de bus gérés par la CAN et le Conseil Général.

Le plan de financement prévisionnel de la première phase fait apparaître un coût de 1 300 000 € HT dont le financement sera assuré par :

- le Conseil Général pour 30% soit 390 000 € HT ;
- la commune d'Echiré pour 45% soit 585 000 € HT à quoi s'ajoutera une participation aux frais d'administration du projet pour 25 715 € HT ;
- la CAN pour 25% soit 325 000 € HT à quoi s'ajoutera une participation de 14 285 € HT aux frais d'administration du projet.

Les modalités de versement du fonds de concours sont définies comme suit :

- 50% du montant de l'opération et des frais d'administration après réception d'un titre de recettes émis par le Conseil Général et accompagné de l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux ;
- 50% au solde de l'opération, à réception du titre de recettes émis par le Conseil Général et d'un état de mandatement.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la convention tripartite portant délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune d'Echiré et le Conseil Général et le financement de l'opération,
- Approuver le montant de la participation de la CAN au profit du Conseil Général des Deux-Sèvres sous forme de fonds de concours à hauteur de 325 000 € HT pour la réalisation des travaux et de 14 285 € HT pour les frais d'administration du projet,
- Autoriser le versement de la participation financière de la CAN au profit du Conseil Général des Deux-Sèvres,
- Autoriser la Présidente ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents nécessaires à la réalisation du projet.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 85
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Geneviève GAILLARD

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130415-C36-04-2013-DE
Date de télétransmission : 22/04/2013
Date de réception préfecture : 22/04/2013

Présidente